

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019 (accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisitions pour l'extension de la zone de Kerourvois à Ergué Gabéric

Afin d'étendre la zone d'activités de Kerourvois située à Ergué-Gabéric, Quimper Bretagne Occidentale projette d'acquérir un ensemble de parcelles de 3,55 ha environ appartenant aux consorts Poher pour un montant de 276 760 euros.

Dans le cadre de sa politique de développement d'accueil des entreprises, Quimper Bretagne Occidentale envisage d'étendre la zone d'activités de Kerourvois située à Ergué-Gabéric.

Des négociations ont été engagées avec les consorts Poher, propriétaires des parcelles cadastrées section A numéros 688-689-1119 et 1121, d'une superficie globale de 35 482 m².

Un accord est intervenu au prix de 7,80 €/m², les frais afférents à la transaction étant à la charge de Quimper Bretagne Occidentale, sous condition suspensive de la réalisation des études préalables, et notamment d'un diagnostic archéologique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver le principe d'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 688-689-1119 et 1121 au prix de 7,80 €/m² euros auprès des consorts Poher ;

2 – d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.